

Rapport annuel du Responsable des questions d'éthique (2022)

www.ilo.org/ethics

Introduction

1. Le Responsable des questions d'éthique au BIT a pour mission de promouvoir une culture d'éthique, d'intégrité et de respect au sein du Bureau, conformément aux valeurs et principes de l'OIT. Son rapport annuel pour 2022 fait le point sur les activités menées à cette fin et les évolutions institutionnelles qui les ont accompagnées.
2. L'action du Responsable des questions d'éthique vise principalement à promouvoir la connaissance et la compréhension des valeurs de l'OIT et des normes de conduite et d'intégrité que tous les membres du personnel du BIT, et le Bureau dans son ensemble, sont tenus de respecter. Ces normes sont codifiées dans divers instruments: les [Normes de conduite de la fonction publique internationale](#), les [Principes de conduite pour le personnel du Bureau international du Travail](#), le Statut du personnel et les documents de gouvernance interne pertinents. Les valeurs de l'Organisation, quant à elles, sont ancrées dans les principes consacrés par la Constitution de l'OIT, qui sous-tendent également les normes internationales du travail actualisées pertinentes ¹.
3. Le Directeur général a confié la fonction éthique, qui fait partie intégrante du cadre de responsabilisation du BIT, ainsi que les rôles et attributions attachés à cette fonction à un fonctionnaire Responsable des questions d'éthique, qui a pris ses fonctions pour la première fois dans le cadre d'un poste à temps plein le 1^{er} juillet 2022 ². Dans l'exercice de cette fonction, le Responsable des questions d'éthique est indépendant de tout autre fonctionnaire, département ou entité organique du BIT et relève directement du Directeur général.
4. Les attributions du Responsable des questions d'éthique sont décrites ci-dessous. Certaines ont été ajoutées récemment, à la suite de la création d'un poste à plein temps pour cette fonction à partir du second semestre de 2022.

► Attributions du Responsable des questions d'éthique

- *Conseils déontologiques*: conseiller les responsables et le personnel au sujet des questions d'éthique, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts, les activités et occupations extérieures, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les dons, etc.
- *Assurer le suivi des questions d'éthique au BIT*, notamment en réalisant des *enquêtes auprès du personnel*, en organisant des réunions avec les parties prenantes, etc.
- *Sensibilisation et formation*: contribuer à la conception, à la promotion et à la mise en œuvre de formations et autres programmes didactiques ou d'information à l'intention du personnel afin de mieux les sensibiliser aux problèmes d'éthique.
- *Élaboration de politiques*: donner des orientations visant à garantir que les politiques et pratiques internes renforcent et promeuvent les normes d'éthique du Bureau.
- Administrer et examiner le *programme de transparence financière* de l'OIT en coopération avec TR/CF.
- *Protection des lanceurs d'alerte contre les représailles*: recevoir et traiter les demandes de protection contre les représailles émanant de fonctionnaires qui estiment faire l'objet de mesures de rétorsion, parce qu'ils ont signalé des manquements aux normes de conduite ou coopéré à un audit ou à une enquête.

¹ Les documents de gouvernance interne pertinents sont disponibles à l'adresse www.ilo.org/ethics.

² Depuis la création de sa fonction en 2006, le Responsable des questions d'éthique au BIT exerçait ses attributions à temps partiel. Les Propositions de programme et de budget pour 2022-23 présentées par le Directeur général à la Conférence internationale du Travail puis adoptées par celle-ci à sa 109^e session (2021) prévoyaient la création d'un poste à plein temps de Responsable des questions d'éthique, conformément à la recommandation du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies.

- *Travailleurs domestiques employés par des fonctionnaires du BIT*: recueillir les informations concernant les allégations de mauvais traitements infligés par des fonctionnaires du BIT aux travailleurs domestiques qu'ils emploient.
- *Recherche et promotion active des valeurs de l'OIT*: diriger et faciliter des initiatives visant à instaurer et à promouvoir un environnement de travail propice au respect des valeurs de l'OIT et des principes qui sous-tendent les normes internationales du travail.
- *Représenter l'OIT dans les enceintes internationales traitant des questions d'éthique*, telles que le Réseau Déontologie des organisations multilatérales.
- Assumer les fonctions relatives à l'éthique pour le *Centre international de formation de l'OIT*, à Turin (Italie).
- Servir de référent pour la mise en œuvre du plan d'action interinstitutions des Nations Unies sur la *prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles*.

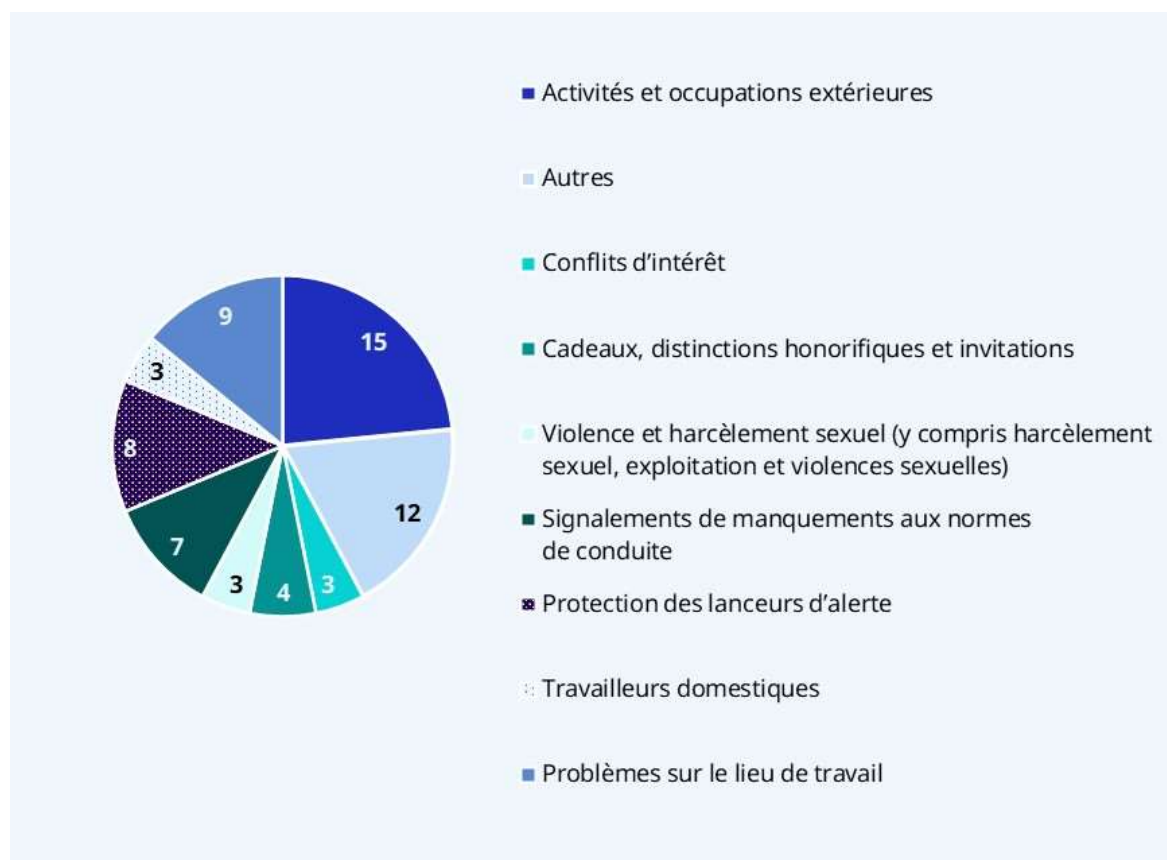
Conseils déontologiques

5. Le Responsable des questions d'éthique fournit sur demande des conseils déontologiques confidentiels aux membres du personnel. Il s'agit d'une fonction consultative très large qui englobe à la fois l'administration et chacun des fonctionnaires du BIT. Les conseils déontologiques visent à guider les membres du personnel et à les aider à prendre des décisions conformes aux normes de conduite de l'Organisation.
6. Soixante-quatre fonctionnaires ont demandé et reçu des conseils déontologiques en 2022, contre 40 en 2021. Cette augmentation de l'activité de conseil peut être liée à l'évolution du poste de Responsable des questions d'éthique vers un temps plein à partir de juillet 2022 (46 demandes recevables ont été reçues et traitées au cours du second semestre).
7. Sur les 64 collègues ayant consulté le Responsable des questions d'éthique en 2022, 28 étaient des fonctionnaires du siège – où travaillait alors 33 pour cent du personnel du BIT –, et 36 des fonctionnaires des bureaux extérieurs, qui concentraient les 67 pour cent restants des effectifs du Bureau³. Pour la première fois, le nombre de consultations et d'interventions a été plus important dans les bureaux extérieurs qu'au siège, conformément à la politique d'ouverture en direction des régions menée par le Bureau de l'éthique. Treize des 64 demandes de conseils reçues émanaient de membres de la direction.
8. En 2022, 15 demandes de conseils déontologiques ont porté sur l'exercice d'activités et d'occupations extérieures. Les autres demandes reçues concernaient, entre autres, des problèmes sur le lieu de travail (9 cas), les procédures relatives à la protection des lanceurs d'alerte (8 cas), les cadeaux, distinctions honorifiques et invitations (4 cas) et d'autres conflits d'intérêts potentiels (3 cas). Un plus petit nombre de collègues ont demandé conseil sur d'autres sujets, comme l'indiquent les figures 1 à 5 ci-dessous.
9. Il est à noter que, pour la toute première fois, le Bureau de l'éthique a reçu des allégations de mauvais traitements infligés par un fonctionnaire du BIT à des travailleurs domestiques. En application de la [directive du Bureau sur l'emploi de travailleurs domestiques par des fonctionnaires du BIT](#) (IGDS n° 479), le Responsable des questions d'éthique a fait part de ces allégations au Département du développement des ressources humaines (HRD) pour que celui-ci ouvre une enquête.
10. Enfin, un certain nombre de fonctionnaires ont demandé des informations sur les voies à utiliser pour signaler d'autres types de manquements ou ont souhaité signaler un manquement aux

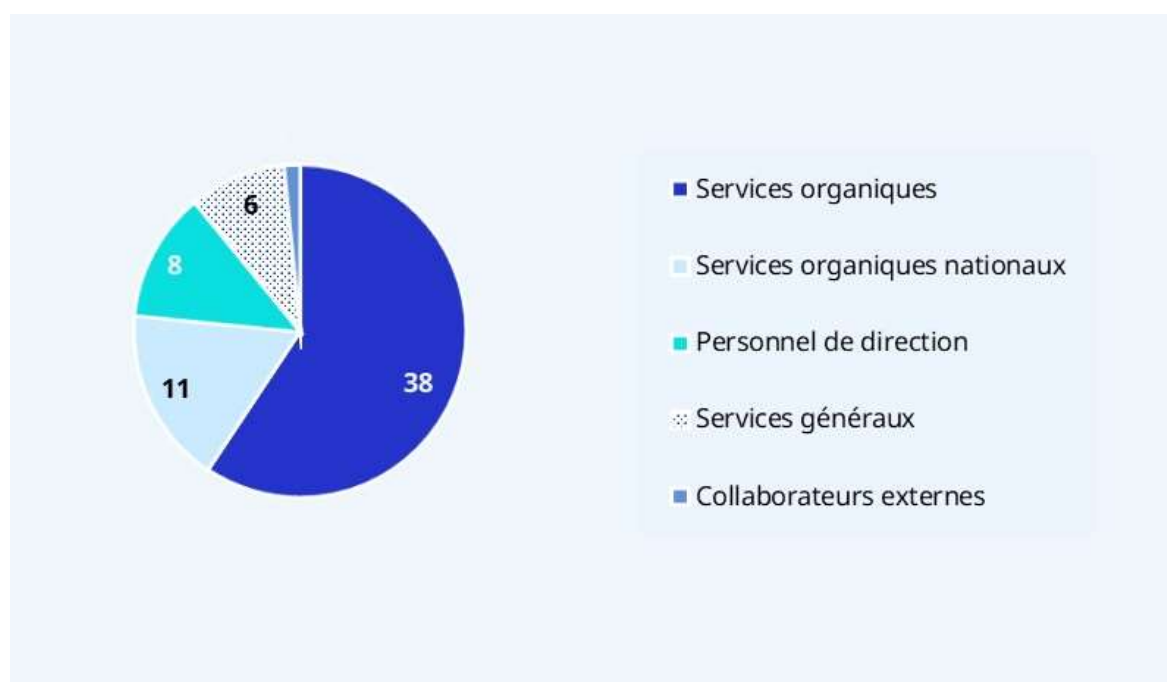
³ Au 31 décembre 2022, le personnel du BIT comptait 3 605 fonctionnaires, dont 1 189 étaient affectés au siège et 2 416 aux bureaux extérieurs. Voir [GB.347/PFA/INF/7](#).

normes de conduite. Les membres du personnel concernés ont été dûment orientés vers les mécanismes prévus, notamment le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

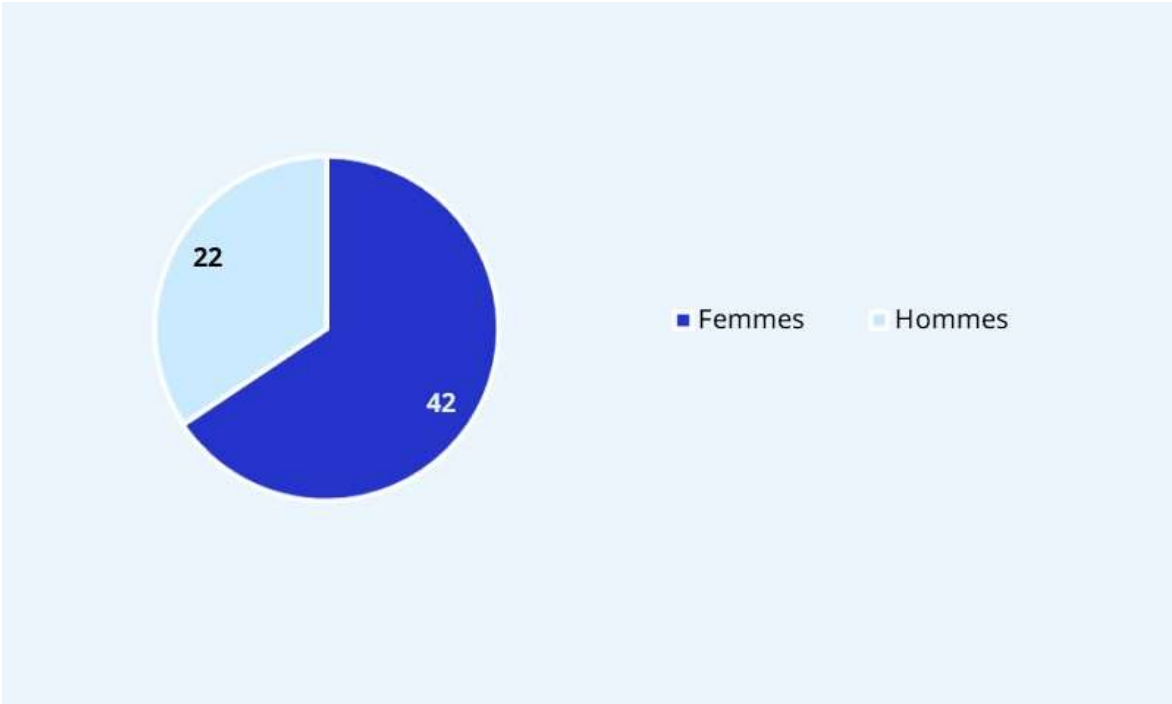
► **Figure 1. Nombre de demandes de conseils déontologiques par domaine en 2022**



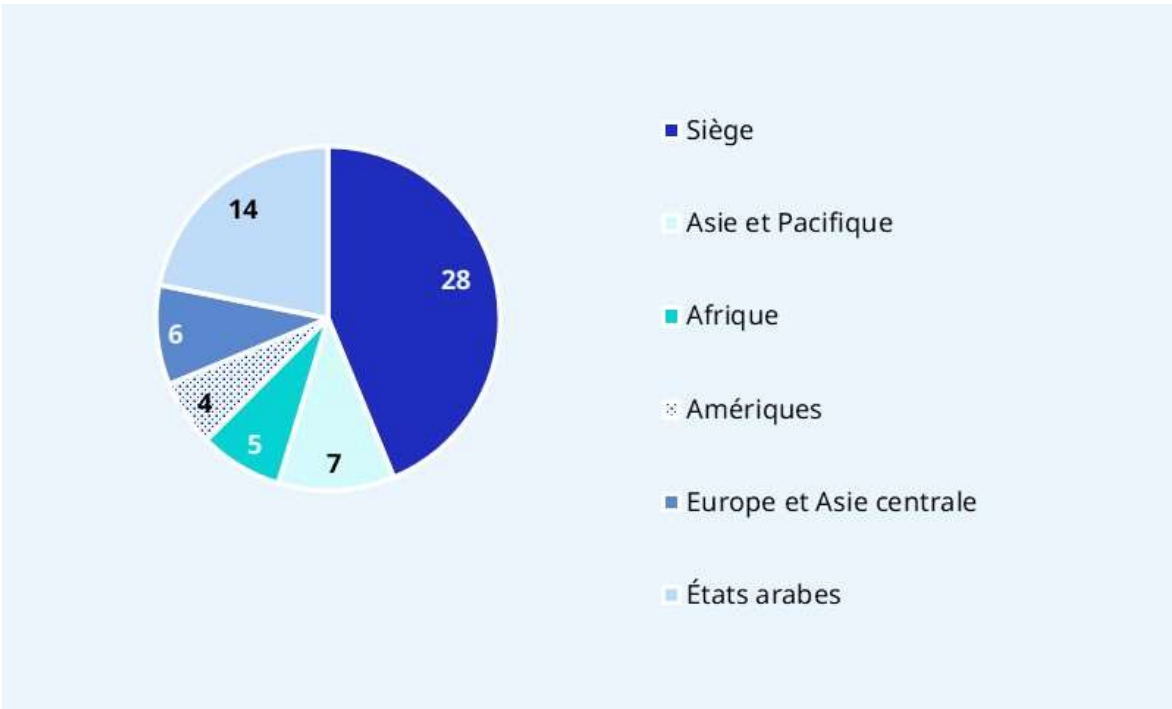
► **Figure 2. Nombre de demandes de conseils déontologiques par catégorie de personnel en 2022**



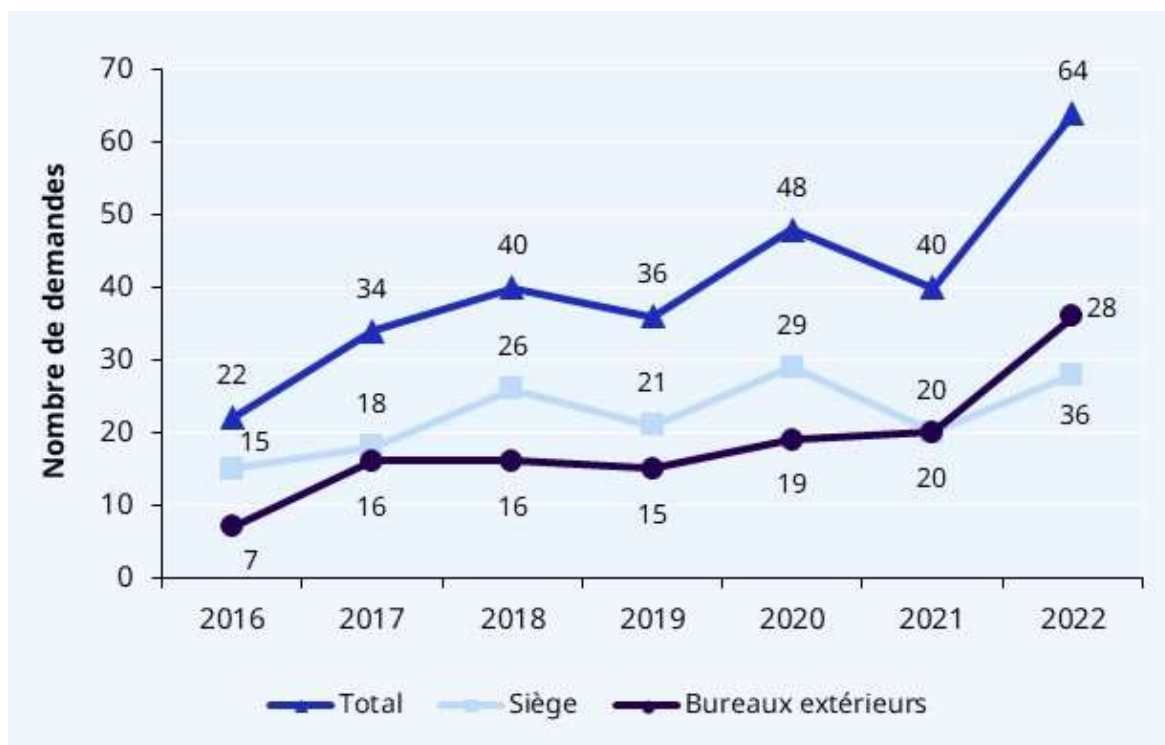
► Figure 3. Nombre de demandes de conseils déontologiques par sexe en 2022



► Figure 4. Nombre de demandes de conseils déontologiques par région en 2022



► Figure 5. Nombre de demandes de conseils déontologiques pour la période 2016-2022



Suivi des questions d'éthique: enquête prévue en 2023

11. Le Responsable des questions d'éthique rencontre régulièrement les parties prenantes du Bureau pour assurer le suivi des questions d'éthique sur le lieu de travail et faire des recommandations dans le cadre de ses autres attributions, notamment celles liées à la formation, à la sensibilisation et à l'élaboration de politiques.
12. Une nouvelle enquête sur l'éthique au BIT est en cours d'élaboration pour 2023 (la dernière enquête de ce type datant de 2018, et la première de 2013). À la suite des consultations menées auprès de parties prenantes internes pour faire de cette enquête un outil aussi pertinent que possible, il a été décidé que celle-ci mettrait davantage l'accent sur la promotion des valeurs de l'OIT et le recensement des risques d'atteinte à ces valeurs. Le Bureau de l'éthique s'appuiera sur les résultats de cette enquête pour établir son plan de travail ainsi qu'aux fins de l'examen des Principes de conduite pour le personnel du BIT et d'un nouveau module de formation en ligne sur l'éthique.

Sensibilisation, formation et information

13. Le Responsable des questions d'éthique anime des séances d'information et de formation sur l'éthique, tant au siège que pour les bureaux extérieurs, afin de mieux faire connaître et comprendre les normes de conduite et d'intégrité et leurs conséquences pour les responsables et le personnel, ainsi que le rôle et les attributions qui sont les siens. À cet égard, il a continué de collaborer avec HRD, l'IAO et le bureau du Conseiller juridique.
14. Le Bureau de l'éthique a lancé une nouvelle stratégie d'information. Celle-ci comprend une nouvelle formation en ligne et sera affinée en 2023-24 sur la base des enseignements tirés de l'expérience et des résultats empiriques de l'enquête sur l'éthique au BIT prévue pour 2023.

Élaboration de politiques: examen des Normes de conduite de la fonction publique internationale et des Principes de conduite pour le personnel du Bureau international du Travail

15. Le Responsable des questions d'éthique a été désigné référent de l'OIT pour l'examen des Normes de conduite de la fonction publique internationale, qui sont établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et dont la dernière révision remonte à 2013. Cet examen devrait s'achever en 2024, et ses résultats seront pris en considération lors de la mise à jour des Principes de conduite pour le personnel du BIT, qui aura lieu dans un second temps.
16. En parallèle, des consultations internes sont envisagées en vue de préparer la révision de ces principes de conduite, qui datent de 2009. Cette mise à jour visera à donner effet aux recommandations en suspens de la Commissaire aux comptes, à améliorer la communication et les orientations concernant les valeurs de l'OIT et les procédures du BIT et à prendre en compte les dernières évolutions constatées dans les documents de gouvernance interne du Bureau ainsi que dans la manière dont les organisations du système des Nations Unies conçoivent les codes de déontologie, en général, et la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en particulier. Elle s'appuiera également sur les résultats de l'enquête sur l'éthique au BIT prévue pour 2023.
17. En 2022, le Responsable des questions d'éthique a en outre continué de prodiguer des conseils afin que les politiques et pratiques internes renforcent et promeuvent les normes d'éthique du Bureau. Il a par exemple contribué à l'actualisation du formulaire médical destiné aux fonctionnaires nouvellement recrutés, son bureau ayant été alerté au sujet de certains éléments potentiellement inappropriés qui figuraient dans le précédent formulaire, vieux de plusieurs décennies. Le Bureau de l'éthique a également fourni des conseils afin qu'il soit donné suite à une recommandation en suspens de la Commissaire aux comptes qui visait à inclure dans la politique du Bureau relative aux conflits d'intérêts les conflits et incompatibilités internes.

Protection contre les représailles

18. Instaurer une culture d'intégrité nécessite la participation de l'ensemble des membres du personnel, qui doivent à cette fin non seulement connaître les règles et les règlements internes du BIT et s'y conformer, mais aussi signaler les manquements et les fautes à l'IAO, autorité compétente pour recevoir ce type de signalement au BIT. Les cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, doivent être signalés à HRD.
19. Pour que les membres du personnel soient en mesure de signaler des manquements et de coopérer à des enquêtes ou à des audits sans craindre des représailles, le BIT a mis en place une politique spéciale de prévention et de protection. Cette politique a été renforcée par la publication de la [directive du Bureau sur le signalement des manquements et protection contre les représailles](#) (IGDS n° 551), qui précise les voies à utiliser pour le signalement des manquements et décrit les mécanismes prévus pour protéger les auteurs des signalements contre les représailles.

20. En vertu de l'IGDS n° 551, le Responsable des questions d'éthique reçoit les plaintes pour représailles émanant des membres du personnel. Dans ces cas-là, il entreprend un examen préliminaire de la situation et, s'il conclut que les allégations de représailles sont à première vue fondées, il saisit l'IAO en vue de l'ouverture d'une enquête. Si l'existence de représailles est établie par le rapport d'enquête, le Bureau est tenu de prendre les mesures voulues pour corriger les conséquences négatives de ces représailles. L'affaire est également transmise à HRD, qui doit déterminer les mesures disciplinaires à prendre contre l'auteur des représailles.
21. En 2022, le Responsable des questions d'éthique a reçu une plainte pour représailles. Après un examen préliminaire de l'affaire, il a conclu que les allégations de représailles étaient à première vue fondées et a saisi l'IAO aux fins d'enquête. Ce dernier a toutefois conclu dans son rapport d'enquête que ces allégations n'étaient pas fondées. Les éléments de preuve recueillis ont attesté que l'Organisation aurait pris les mêmes mesures indépendamment de l'activité protégée et qu'elle n'avait pas agi dans le but de punir le fonctionnaire concerné. Par conséquent, on ne pouvait pas considérer que des représailles avaient été exercées en l'espèce.

Transparence financière

22. Au titre de ses nouvelles attributions depuis juillet 2022 et la création d'un poste à plein temps dédié à la fonction éthique, le Responsable des questions d'éthique joue désormais un rôle dans l'administration du Registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées, conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) ⁴.
23. Dans un premier temps, toujours conformément aux recommandations du CCI, le Bureau de l'éthique a entrepris un examen complet de la procédure de déclaration au registre, avec l'appui du bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF) et en collaboration avec celui-ci ⁵. Il en est ressorti que le système du BIT était à la fois efficace et efficient, offrait un bon rapport coût-qualité – étant notamment beaucoup moins coûteux que les systèmes de déclaration des intérêts financiers d'autres organisations – et garantissait le plein respect des obligations de déclaration énoncées dans la [directive du Bureau sur le registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées](#) (IGDS n° 116) et la [directive du Bureau sur le registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées](#) (IGDS n° 117). En outre, à l'issue de cet examen, il a été proposé que, conformément aux recommandations du CCI, le responsable des questions d'éthique participe à l'administration du programme de déclaration des intérêts financiers. Tandis que le TR/CF continuera de gérer la procédure comme il le fait avec succès depuis que celle-ci a été mise en place, le Responsable des questions d'éthique aura un accès complet au système, qu'il contribuera à façonner et à faire évoluer et dont il appuiera le suivi. Il se concentrera sur la mise en évidence et la prévention des conflits d'intérêts potentiels, en donnant des conseils et en apportant un niveau d'analyse supplémentaire.
24. En outre, l'examen du système de transparence financière du BIT a conduit, après une analyse comparative des pratiques d'autres organisations internationales, à une proposition visant à élargir légèrement la portée du Registre des intérêts financiers et informations relatives aux

⁴ Voir [JIU/REP/2017/9](#) et [JIU/REP/2021/5](#).

⁵ Une des quatre recommandations formulées dans le dernier rapport en date du CCI sur la fonction de la déontologie (JIU/REP/2021/5) était la suivante: «Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, avec l'appui des services de déontologie de leur entité, au plus tard en 2025, évaluer l'efficacité et l'efficience, y compris le "rapport coût-avantages", de leurs dispositifs de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêts et, sur la base des conclusions de cette évaluation, proposer s'il y a lieu des modifications des politiques relatives à ces programmes.»

parties liées. Il a ainsi été proposé, pour renforcer la capacité du système de mettre en évidence et de prévenir les conflits d'intérêts, d'ajouter une question plus large relative à la déclaration de toute activité susceptible d'avoir une incidence sur l'objectivité ou l'indépendance du membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions, de nuire à l'image ou à la réputation de l'Organisation ou d'entraîner de tout autre manière un éventuel conflit d'intérêts, que cette activité soit ou non soumise à approbation ou rémunérée. Les membres du personnel sont encouragés à contacter le Bureau de l'éthique en cas de doute. Il est prévu d'appliquer les modifications résultant de l'examen en coopération avec le TR/CF dès le prochain cycle de déclaration, en 2023.

Prévention et répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles

25. Depuis juillet 2022, le Responsable des questions d'éthique est également le point focal de l'OIT pour la mise en œuvre du plan d'action interinstitutions des Nations Unies sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Au titre de cette nouvelle fonction, il a actualisé pour 2023 le plan du BIT relatif à la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, après avoir consulté un large éventail de parties prenantes au siège et dans les régions. Ce plan repose sur une approche ciblée fondée sur l'analyse des risques et tient compte de la nature des activités de l'OIT (ajout de mesures particulières pour les réunions officielles, entre autres; suivi assuré par un groupe de travail élargi composé de parties prenantes du Bureau; accent mis sur les approches centrées sur les victimes; adoption de mesures de diligence raisonnable supplémentaires envisagée pour les partenaires d'exécution, etc.), et des recommandations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).
26. S'agissant des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des enquêtes en la matière, un cas présumé d'atteintes sexuelles par un fonctionnaire du BIT a été porté à l'attention du Bureau en 2022. Cette affaire a fait l'objet d'une enquête par l'IAO, qui était sur le point de transmettre son rapport au moment de l'élaboration du présent rapport. Un cas d'exploitation sexuelle (solicitation de rapports sexuels rétribués) impliquant un partenaire d'exécution a également été signalé en 2022. L'enquête menée par l'IAO a abouti à la résiliation du contrat qui liait la personne concernée à l'entité qui l'employait. On trouvera [ici](#) des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, compilées à l'échelle du système des Nations Unies.

Relations avec le Comité consultatif de contrôle indépendant

27. Le Responsable des questions d'éthique peut s'entretenir librement et en toute confidentialité avec le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) du BIT, et vice versa. Le Responsable des questions d'éthique s'entretient régulièrement avec le CCCI. À sa réunion du 14 septembre 2022 avec le CCCI, le nouveau Responsable des questions d'éthique a demandé l'avis et les conseils du comité sur la mise en œuvre de son plan de travail, tel qu'il est résumé dans le présent rapport.

Réseau Déontologie des organisations multilatérales

28. Le Responsable des questions d'éthique du BIT est membre du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, qui vise à promouvoir la collaboration de l'ensemble du système des Nations Unies sur les questions d'éthique, en particulier sur l'application cohérente des normes et politiques dans ce domaine. Ce réseau est important en ce qu'il permet aux Responsables des questions d'éthique des organisations internationales de partager des données d'expérience et d'apprendre les uns des autres, ce qui est essentiel pour entretenir et promouvoir une culture de l'éthique au sein du système des Nations Unies.

- 29.** Le Responsable des questions d'éthique a participé à la réunion annuelle du réseau, qui s'est tenue dans les locaux de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, du 5 au 8 juillet 2022. À cette occasion, les discussions ont porté sur des thèmes divers, notamment les conflits d'intérêts (y compris les distinctions à faire entre les aspects personnels, semi-officiels et officiels), les enseignements tirés des sciences du comportement susceptibles d'aider à renforcer les conduites éthiques et à prévenir les manquements, les meilleures pratiques et l'innovation en matière de prévention et de formation dans un environnement hybride, l'analyse des données (pour mesurer les incidences, détecter précocement les signaux d'alerte et mettre l'accent sur la prévention) et les dernières tendances s'agissant d'encourager le signalement des irrégularités en interne et de protéger les auteurs de ces signalements.

Genève, le 27 février 2023

Jordi Agustí-Panareda
Responsable des questions d'éthique